



## **Soutien aux médias indépendants, associatifs et sans but lucratif**

Lorsqu'on évoque les médias indépendants, évidemment tenus au respect du code du travail, la structure administrative est souvent négligée. Pourtant, la forme juridique de ces médias influence considérablement leur modèle économique et la stabilité financière des journalistes qui les animent.

Le terme « média indépendant » est couramment utilisé pour désigner une structure qui ne dépend d'aucun financement extérieur susceptible d'influencer l'indépendance de l'information. En réalité, ce terme désigne également les médias où la rédaction, c'est-à-dire les journalistes, contrôle la ligne éditoriale.

Ces médias prennent diverses formes juridiques : sociétés commerciales avec des actionnaires, coopératives, associations, et organisations non lucratives. Parmi eux, les médias associatifs (ou coopératifs) et sans but lucratif sont les plus vulnérables financièrement, fonctionnant principalement grâce aux dons.

Leur mission est d'informer en toute indépendance, en mettant en lumière les droits humains souvent négligés ou mal traités par d'autres médias. La majorité de ces médias n'ont pas accès aux fonds d'aide à la presse ni à d'autres types de financements, qui exigent souvent des structures juridiques spécifiques.

Le travail des médias indépendants associatifs et non lucratifs, traitant de l'information sous l'angle des droits humains, a un impact positif sur la société. Ces rédactions incarnent des valeurs essentielles pour une société plus équitable et équilibrée, malgré des moyens financiers limités.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de soutenir ces rédactions de manière concrète. Le débat sur l'accès aux aides à la presse doit être relancé, et le SNJ-CGT doit être une force de proposition en ce sens. Une réflexion approfondie en collaboration avec les organisations concernées est nécessaire.

Concrètement, il s'agit de défendre le travail des journalistes professionnels de ces rédactions, comme le syndicat le fait pour l'audiovisuel public. Réuni en congrès du 5 au 7 juin, le SNJ-CGT réaffirme ainsi sa volonté d'engager le débat sur ce sujet et apporte son soutien aux rédactions concernées.

**Six-Fours-les-Plages, le 7 juin 2024.**